

Madame Cécile Barbeaux
Rue Chaurlis, 32
5340 Gesves

Chère Madame,

Votre édition spéciale Ecolo Gesves-Ohey de mars 2007, consacrée au projet WindVision, a retenu toute notre attention. Force nous est de constater que le discours légèrement démagogique que vous tenez, exprime quelques incohérences que la plupart des Gesvois auront rectifiées par eux-mêmes. Notre collectif, dans un but de franche collaboration (vous n'ignorez pas que nous sommes pour l'éolien pourvu qu'il soit off-shore et en deçà de la limite de l'inversion de l'intérêt écologique telle que définie dans la thèse de Soens), se permet ci-après d'attirer votre attention sur quelques points particuliers de votre publication, liés au projet WindVision, et qu'il convient d'analyser d'une manière un peu plus rigoureuse.

Quand vous affirmez :

Notre défi : il s'agit plutôt du défi d'un promoteur, qui, sous le couvert des éoliennes, cherche uniquement un placement rentable.

Le site convient bien : pour Qui ? Pour le portefeuille du promoteur, pas pour les Gesvois. En effet, en page 13 de l'étude d'incidences, on peut lire « une superficie importante et pouvant accueillir un nombre d'éoliennes significatif, ... le poste de raccordement ... aisé et peu onéreux ... ») Force est de constater que le promoteur a choisi le site de Gesves – Ohey **uniquement pour des raisons économiques** et non pour des raisons techniques car aucune mesure du vent sur terrain n'a été effectuée (p 48). Rien ne prouve dans l'étude d'incidences que le site de Gesves – Ohey est plus venteux qu'un autre ! Notre propre contre étude qui sera bientôt publiée, prouve que le rendement potentiel a été surestimé de 100% (non respect de l'optimum de Betz par la position curieuse qu'occupent les éoliennes, l'une derrière l'autre, face aux vents dominants ; non respect de la distance minimum de non interférence aérodynamique imposée par le Cadre de Référence ; surestimation manifeste du taux de charge dont la valeur de 28,2% n'est même pas atteint pour les éoliennes en pleine mer !)

Comment un groupe sérieux comme le vôtre peut-il se laisser aveugler au point de reprendre les arguments fallacieux du promoteur sans en apporter la moindre preuve ?

Nous sommes fiers : de quoi ?

Après l'implantation des éoliennes serons-nous encore fiers de dire à nos enfants « Tu sais, avant les éoliennes, on voyait quantité d'espèces d'oiseaux sur la pleine de Borsu : le Vanneau, la Bondrée apivore, le Busard Saint-Martin, le Hibou moyen-duc, la buse, le faucon crécerelle, l'Eperviers d'Europe, la Cigogne noire, le Milan, la Sarcelle d'hiver, ... Toutes ces espèces ont disparu. **C'est pas la faute des hommes, c'est la faute des éoliennes 1, 5, 7, 11 et 12.** »

Nous ne pouvons que vous inciter à relire les pages 107 à 112 de l'étude d'incidences. On peut y découvrir :

- Page 107. « Il peut être utile de rappeler que des incidences négatives, mêmes modérées dans l'absolu, peuvent être significatives pour la dynamique des populations qui les subissent, en fonction de leur fragilité ou de leur stratégie démographique.
- Page 109. « On notera également que des oiseaux migrateurs se posent dans ou à proximité du parc éolien. » ... « On notera cependant que certaines espèces d'oiseaux passant à cet endroit **sont des espèces sensibles au risque de collision et protégées (Bondrée apivore, Busard Saint-Martin, Cigogne noire, Milan ...** » « Cependant, les massifs de buissons, ... sont susceptibles d'héberger des espèces plus exposées au risque de collision. C'est le cas notamment de l'Autour des Palombes, observé dans le massif boisé à proximité de l'éolienne 12, ... La même zone est également favorable au Hibou moyen-duc, à la Buse variable, au Faucon crécerelle, à l'Épervier d'Europe. Rappelons que la Bondrée apivore est signalée au sein du site Natura 2000 ... »
- Page 110. « Le périmètre d'étude convient à la présence de nombreux oiseaux hivernants en milieu agricole (Rapaces, tels que la Buse ou le Busard Saint-Martin, espèce d'intérêt communautaire, visée à l'annexe I de la directive oiseaux, ...). Parmi ceux-ci, les rapaces sont le plus exposés au risque de collision. Enfin, il importe de souligner la présence d'oiseaux d'eau hivernant au niveau des petites pièces d'eau... (notamment la sarcelle d'hiver; la Bécassine des marais est signalée également. **Ces deux espèces sont en situation critique en Wallonie**). » « ... la Cigogne noire est signalée au passage dans cette région ... Il s'agit d'un grand voilier plus exposé au risque de collision.
- Page 111. « De ce fait, **l'éolienne 12**, ... est susceptible de réduire sensiblement la qualité des habitats présents à proximité. ... **L'éolienne 1** ... est susceptible d'avoir un effet comparable... Par ailleurs, de nombreux vanneaux ont été observés sur le site. ... Or, différentes études indiquent que le vanneau est très sensible à la présence d'éoliennes. ...
- Page 112. Dans le cas présent, le périmètre d'étude est **propice aux haltes migratoires** de différentes espèces. ... dont la Sarcelle d'hiver (espèce en situation critique en Wallonie) Pour ces dernières espèces, **la présence des éoliennes pourrait les conduire à abandonner leurs sites de halte**. ... les éoliennes **5, 7 et 11** sont en effet en deçà de cette distance par rapport aux pièces d'eau présentes au sein du périmètre d'étude et incluses au sein du site Natura 2000.
- Page 119. La Bondrée apivore pourrait par contre être rencontrée au sein du parc éolien, ... De ce point de vue, seule **l'éolienne 12 pourrait être problématique**.

Comment un groupe d'inspiration écologique, comme le vôtre, peut-il sacrifier autant d'espèces protégées ?

Vous avez dit : Pas de bruit ?

Nous n'avons pas lu la même chose :

- en page 193 « L'ambiance sonore du site est une **ambiance très calme**. ..., **le bruit** engendré par les éoliennes **SERA PERCEPTIBLE**. En journée, ... si les vitesses de vent sont plus importantes que 5m/s (ndlr la vitesse moyenne est estimée à 6,6 m/s),... on le remarque **DISTINCTEMENT** dans l'ambiance

acoustique du site. En période de nuit, ... , le bruit des éoliennes sera **NETTEMENT perceptible** »

- Si l'on veut garantir le respect des valeurs limites au niveau de cette ferme, la puissance des éoliennes 7, 9, et 11 devrait être réduite...

Comment un groupe, à rationalité logique, comme le vôtre, peut-il affirmer qu'il n'y a pas de bruit et en même temps demander qu'une isolation acoustique des habitations proches soit prise en charge par le promoteur du projet !

Vous avez dit : Pas d'effet stroboscopique ?

L'étude d'incidences en page 199 confirme que l'ombre portée à l'extrémité d'une zone d'habitat à caractère rural (Petite Gesves) dépasse les limites fixées. Ici encore, une éolienne pose problème : la n° 10.

La pleine de Vetschau (Allemagne)

Même la visite des petites éoliennes de Vastschau ne vous a pas ouvert les yeux. Et pourtant, vous avez vu des vestiges de moulins à vent.

C'est vrai, tout est différent, ici, j'ai beau scruter les environs, point de vestiges de moulins à vent. Des moulins oui, mais des moulins à eau !

Le projet WindVision, Quel projet ?

Le promoteur ne sait pas encore le type de machine qu'il va choisir. Le permis unique porte sur des éoliennes de 2 à 3 MW. Lors de la réunion qui s'est tenue à Ohey le 31-01-2007, le promoteur a affirmé que, technologie aidant, il placera « une éolienne standard de 3MW ». L'étude d'incidences est établie sur base d'éoliennes dont la puissance varie de 2 à 2,3 MW et occulte complètement les incidences d'éoliennes de 3MW qui sont encore plus envahissantes et bruyantes.

Comment un groupe, d'inspiration naturaliste, comme le vôtre peut-il signer un chèque en blanc en permettant l'implantation d'éoliennes de 3 MW de puissance, sans en connaître les dimensions ni les nuisances !

Quelles seront les dimensions de cette éolienne de 3 MW ? (1,5 MW = 100m de haut ; 2,0 MW = 150m de haut, 3,0 MW = ??? m de haut). Que deviennent les différentes courbes de nuisances, déjà en défaut à certains endroits et à la limite des prescriptions minimalistes en plusieurs autres endroits ?

Sans perturbation dans notre paysage ?

Où est la preuve du respect du CWATUP, exigeant que le projet industriel doit respecter, structurer, ou recomposer les lignes de force du paysage ? Reprenons l'étude d'incidences :

- Page 176. On notera « ... un paysage relativement ouvert favorisant la **perception des éoliennes à de plus grandes distances...** »
- Page 177 « **le parc affectera la qualité paysagère** du site et des périmètres d'intérêts recensés à l'est et au sud du parc. »

- Page 177 « **L'impact visuel du parc est important pour** les habitations périphériques et celles situées sur les points haut de Gesves, de Sorée, du hameau de Space et depuis la périphérie sud de Ohey. »
- Page 177 « **L'occupation du champ de vision est importante** depuis les points de vue situés respectivement à l'est et à l'ouest du site ... » L'étude d'incidences a relevé que l'éolienne 4 ne respectait pas l'alignement linéaire (p 178) mais elle a oublié de dire qu'il en est de même pour l'éolienne 9, rendant une lisibilité géométrique compromise et aléatoire. Si l'éolienne 4 a été déplacée (de +/- 49 m à +/- 6m), il n'en reste pas moins qu'elle **est toujours en décrochage de +/- 6 mètres**. De même, **l'éolienne 9 est en décrochage** par rapport à la ligne formée par les éoliennes 7 et 11 **de +/-58 m**. Dès lors, du fait des décrochages des éoliennes n° 4 et 9 par rapport à leur ligne de référence visuelle, la lisibilité géométrique est fortement compromise pour les points de vue situés au sud/est et nord-nord/est. A cela s'ajoute une visibilité aléatoire depuis les points de vue des entités de Gesves et de Sorée (p 178).

Comment un groupe, qui se veut légaliste, comme le vôtre, n'est-il pas plus attentif au respect de la Convention de Florence sur la protection du paysage ? Ce patrimoine naturel est-il réduit à de la simple terre arable ?

Pourquoi un groupe honnête, comme le vôtre, occulte-t il au citoyen soucieux de s'informer

- qu'une éolienne en pleine terre a un taux de charge de 22 % seulement ;
- que pour permettre la continuité de la consommation, il faut adjoindre à l'éolienne une autre source d'énergie de même puissance à raison de 78%. Et que même s'il s'agit d'une source d'énergie renouvelable comme le biogaz cela risque de polluer bien plus que si le biogaz fonctionnait tout seul ;
- que ce n'est pas l'électricité soit disant verte de WindVision que les Gesvois recevront dans leur maison car la production sera mélangée avec celle du réseau et redistribuée au gré des distributeurs.
- que l'éolien représente 0,2 % de la production totale d'énergie électrique ; que la production totale d'électricité ne représente que 6 % des émissions de gaz à effet de serre. Tout gain hypothétique doit donc être relativisé et affecté d'un coefficient maximum de (0,2% x 6 %) !
- que pour le même investissement (30 millions d'euros) il y a moyen de faire une économie de rejet de CO₂ nettement plus important.

Nous espérons avoir aidé à clarifier le débat et restons à votre entière disposition pour des discussions constructives ultérieures à ce sujet.

Veuillez agréer, Chère Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour ventderaison/gesves-ohey

Danny Baerts
Golette, 10
5340 Gesves